

# Contrat Pédagogique de Réussite

## *Les informations essentielles*



Le Contrat Pédagogique de Réussite (CPR) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté licence du 30 juillet 2018 dont les dispositions prévoient que « chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ».

**Accéder à l'application :** <https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/cpr/>

### **Objectifs du contrat pédagogique de réussite étudiant**

Il a pour objectif côté étudiant de définir les aménagements d'études ou adaptations de parcours visant à favoriser leurs conditions d'études et de réussite.

Pour le directeur d'étude et les services d'appui à la formation, le CPR doit permettre une prise en compte plus précoce et un meilleur suivi des étudiants.

### **Contenu du contrat**

Il comprend les choix pédagogiques de l'étudiant, ses engagements personnels et ceux de l'université pour la réalisation du contrat et si besoin, les modalités d'aménagements d'études ou d'adaptation du parcours de formation.

### **Public visé**

Le CPR concerne tous les étudiants de licence. Pour l'année universitaire 2021/2022, les étudiants de [L1](#), [L2](#) et L3 pourront souscrire un contrat pédagogique de réussite mais seuls les étudiants de [L1](#) bénéficieront de l'accompagnement d'un directeur d'études.

### **Mise en œuvre**

Le CPR fait l'objet d'une application web dédiée, accessible depuis l'ordinateur, la tablette ou le mobile.

**Si vous avez besoin d'assistance, rendez-vous à l'[espace numérique](#).**